

DÉCLARATION DE REVENUS 2023

LA CAMPAGNE EST OUVERTE !

Pourquoi déclarer ses revenus ?

- ✓ **Pour faire valoir ses droits** : sans numéro fiscal impossible de faire valoir ses droits aux **aides nationales et aux aides départementales**. Il est donc essentiel de faire sa déclaration de revenus tous les ans.
- ✓ **Pour ne pas recevoir de pénalité** de retard et de majoration.

Comment faire selon votre situation ?

- ✓ **Vous n'avez pas encore de numéro fiscal** : dans ce cas, contactez un des 3 services ci-dessous pour obtenir votre feuille de déclaration papier.
- ✓ **Vous avez un numéro fiscal et un accès à internet** : remplissez/vérifiez votre déclaration **en ligne** sur le site des impôts (www.impots.gouv.fr) **au plus tard le jeudi 6 juin 2024 (23h59)** pour la **zone 3** (départements 55 à 976).
- ✓ **Vous avez un numéro fiscal mais pas d'accès à internet dans votre résidence principale** : vous recevrez votre déclaration par courrier. Si vous renvoyez la **déclaration papier**, la date limite de dépôt, toutes zones confondues, est le **mardi 21 mai 2024**.

LES SERVICES POUR VOUS AIDER

France Services

1 rue du Général Leclerc
70160 Favorney
03 84 76 13 61

favorney-terres-de-saone@france-services.gouv.fr



Conseillère Numérique

DEWYNTER Nathalie
06 07 80 76 59

Vous accueille sur RDV à :

Amance, Auxon,
Favorney, Flagy,
Polaincourt-et-Clairefontaine,
Port-sur-Saône et
Saint-Rémy en Comté.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VESOUL

03 84 68 26 30

9 Place du 11^{ème} Chasseurs
BP 379 70014 VESOUL CEDEX

TLJ 9h00 - 12h00
MARDI JEUDI 13h30 – 16h00



**CONSEILLÈRE
NUMÉRIQUE**

